



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N°35

JUIN 2019

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11– 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92–06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

LE TEMPS DES FETES ET DES RENCONTRES

Avec l'été arrive le temps des fêtes et des rencontres conviviales dans le village. C'est la FETE DE LA MUSIQUE qui ouvrira cette période, ce SAMEDI 22 JUIN. La musique viendra à votre porte dès 16H pour celles et ceux qui se déplacent moins, puis vous retrouverez des musicien.n.es de la commune et des environs dans le Jardin de la mairie.

Partie prenante de cet événement festif et musical , le COMITE DES FETES organisera ensuite le repas du 14 juillet sur le terrain communal.

Puis ce sera le CRIC avec ses désormais fameuses GINGUETTES A ROULETTES.

Face aux difficultés quotidiennes, cela fait du bien de se retrouver autour d'un moment chaleureux... si le temps est de la partie.



Laurence BERNIER, maire

REFERENDUM AEROPORT DE PARIS



**Plus d'infos sur le site
de la commune**

<https://frasné-les-meuliers.fr>

Pour la première fois, les électeurs pourront se prononcer par un Référendum d'Initiative partagée sur un projet de loi. Mis en ligne, le 13 juin, par le gouvernement, le site Internet consacré au Référendum d'initiative partagée (RIP), permet aux électeurs d'apporter leur soutien à une proposition de loi affirmant « le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ». <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

M. le Préfet du Jura vient de publier la liste des communes qui devront mettre en place des bornes internet et des formulaires papier à disposition. Ce sont les communes les plus peuplées de chaque canton, donc à proximité, Authume et Dole. La commune de Frasné les Meuliers se portera volontaire pour accueillir également ce dispositif qui durera 9 mois. D'ores et déjà, une aide technique et des formulaires papier– cerfa N°15264-02 seront mis à disposition.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 31 mai 2019

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOCHEYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, et Manon VEQUAUD.

Absente : Anne-Laure MIANCIEN

Secrétaire : Marie Londe

TRAVAUX MAIRIE

Divers travaux ont été prévus lors des précédents conseils, notamment l'ouverture d'un accès entre la mairie et la salle de réunion, l'installation de toilettes intérieures. Deux devis sont soumis au vote du conseil concernant l'ouverture du mur: un devis de La société PETIT JEAN Patrick d'un montant de 1920 € TTC et un devis de la société RECOBAT pour un montant de 2100 € TTC. Les deux devis présentés étant quasiment équivalents, c'est le devis de la société RECOBAT, qui est à proximité et qui intervient pour des dépannages sur la commune qui est retenu.

⇒ **Le Conseil municipal retient le devis de la société RECOBAT de Moisey, pour un montant de 1750 € H.T. et 2100 € T.T.C.**

D'autres devis seront effectués afin de réaliser des toilettes intérieures, portes et aménagements nécessaires et d'examiner la possibilité d'une mise en accessibilité de la mairie par un accès dans la cour de l'école, et l'installation d'un parquet flottant (le sol de la mairie et de la salle de réunion étant très abimé). L'ensemble du projet d'aménagement pourrait ainsi être subventionné et sera revu lors d'une réunion du Conseil municipal début juillet.

⇒ **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame la Maire à solliciter le fonds de concours du Grand Dole pour l'ensemble du projet. Le conseil départemental sera également sollicité.**

REBOUCHER LES NIDS DE POULE

D'importants nids de poule ont été constatés à l'entrée du village (côté Moisey) .

Ils seront rebouchés par la commune .

CIMETIERE— Concessions

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif des concessions pour l'espace cinéraire. Elle rappelle que les concessions du cimetière pour inhumation (2 m2) ont été fixées (en 1995) à 91 € pour une concession trentenaire.

Elle propose d'établir une concession de 1 m2 pour les personnes utilisant une cavurne Il est proposé une concession trentenaire, de 1 m2 pour un montant de 45 € .

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir (galets) ne nécessitant pas de concession, est gratuite. Elle doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Manon Véquaud indique qu'elle ne prend pas part au vote, étant concernée.

⇒ **Le conseil municipal par 7 voix pour et 1 voix contre adopte le tarif de concession pour l'espace cinéraire (cavurne) d'un montant de 45 €.**

Un règlement du cimetière et du jardin du souvenir sera élaboré afin de remettre toutes les dispositions en vigueur dans le même document.

Le cimetière a été enherbé afin d'être plus accueillant sans utilisation de produits phytosanitaires.

ARRETE DU MAIRE :

Incorporation d'un bien sans maître

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire a pris le 29 mai 2019 un nouvel arrêté d'incorporation de la maison dite « Desgouilles » située au 6 rue du quart à Frasne les Meulières. ce bien, le 29 mai 2019.

Après un délai de deux mois d'affichage de cet arrêté validé par la sous-préfecture, et dépôt des pièces au service de la publicité foncière (ancien service des hypothèques) et la commune devrait se voir délivrer un titre de propriété.



**BIENVENUE A
M. BOISOT et ses fils
Anthony et Roland**

nouveaux
habitants de la
commune depuis
le début ce mois
de juin 2019.



SANTE

Considérant que notamment dans le Jura - les établissements de santé doivent de plus en plus

faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits, de postes, de services mettant réduisant une prise en charge optimale des urgences et des patients en général, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité un vœu proposé par l'Association des maires de France sur la santé.

Ce vœu exprime notamment les inquiétudes concernant les évolutions du système de santé prévues dans la réforme « Ma santé 2022 et propose des principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé :

La lutte contre les « déserts médicaux [...]

La garantie d'un accès à des soins de qualité pour toutes et tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.

La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

Une association véritable de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à l'organisation territoriale des soins.

Une meilleure coopération entre tous les établissements publics et professionnels de santé.

Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins.

La fin de toute décision arbitraire visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Délibération complète sur le site de la commune : <https://frasne-les-meulieres.fr>

GRAND DOLE

Rapport d'activité



Le rapport annuel d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport dresse un bilan des actions menées sur l'année écoulée.

⇒ *Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

Modification des statuts - Création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mettre en place une fourrière automobile intercommunale, destinée à répondre à la problématique des véhicules ventouses et/ou épaves, à vider les espaces où se déroulent des festivités et à déplacer les véhicules gênants.

Les activités d'enlèvement et de transport des véhicules seraient confiées à un ou plusieurs garages ; le reste des interventions serait géré en régie.

Afin de pouvoir mettre en place ce nouveau service intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit modifier en conséquence ses statuts.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives, la création et la gestion d'une fourrière automobile .*

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)



Le 21 janvier 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Nous entrons donc maintenant dans la phase d'enquête publique qui se déroulera **du 11 juin 2019 au 19 juillet 2019.**

Les habitants de la commune pourront prendre connaissance du dossier en mairie et s'exprimer sur un registre officiel mis à leur disposition. Ils pourront également rencontrer le commissaire enquêteur à Frasne les Meulières, le **VENDREDI 5 JUILLET de 14H à 16H.**

Il est précisé que les administrés peuvent s'exprimer dans la permanence de leur choix et pas seulement dans celle de leur commune. Le planning des permanences des 47 communes du Grand Dole est disponible en mairie.

Site de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/1321>



ECOLES DU RPI DU MONT GUERIN

Compte-rendu du Conseil d'école du 13 juin 2019



par Marie Londe, maire adjointe

• Organisation de la semaine scolaire

Au cours des vacances d'avril, les écoles ont reçu un mail du service transports du Conseil Régional avec une modification des horaires qui n'était pas celle votée lors du conseil d'école du 24 janvier dernier. Horaires proposés :

- Montmirey la Ville : 8H30-11H50 et 13H30 –16H10
- Moissy : 8H40—12H05 et 13H45-16H20

La pause méridienne aurait une durée d'1H40 (1H30 en comptant l'accueil). Une réunion s'est tenue le 20 mai à Moissy, avec les transporteurs et les représentants du Conseil Régional, les enseignants, les maires et représentantes de parents d'élèves. Le Conseil Régional a expliqué qu'en raison du manque de chauffeurs, les contraintes des trajets avant et après le RPI, allonger la pause méridienne n'était pas possible.

Cette demande de modification d'horaires sera à renouveler l'an prochain dès le premier conseil d'école, des évolutions pouvant avoir lieu chaque année.

Ces dix minutes supplémentaires ne sont pas suffisantes, mais les écoles s'en satisferont pour l'année scolaire prochaine.

• Effectifs à la rentrée

A la rentrée, le RPI accueillera 133 élèves, soit une moyenne de 26,6 élèves par classe. Les classes seront donc encore chargées. Des arrivées sont possibles d'ici la fin de l'année scolaire et la rentrée. Les classes de CE2 et de CM2 comptent déjà 29 élèves.

L'équipe enseignante ne change pas.

• Bilan classe de neige

Les 3 classes élémentaires du RPI sont parties en classe de neige à Lamoura du 19 au 22 mars (75 élèves, 9 accompagnateurs) : raquettes, ski de fond, découverte du milieu. Les enseignants remercient les parents qui leur ont fait confiance, l'APE, les mairies...

• Kermesse Samedi 29 juin 2019 :

11 H spectacle des écoles—12H repas—14H début kermesse

• ALSH

Conséquence d'une pause méridienne courte, le maintien de la préparation à la sieste pour les Petites Sections est en discussion et les conditions du repas pour les élèves de Moissy sont difficiles car en fonction des plats servis, les enfants se dépêchent de manger.

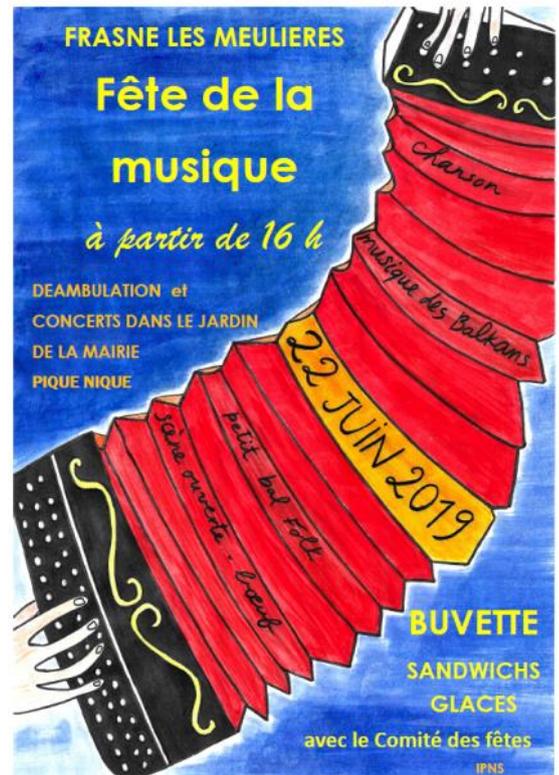
- Inscriptions pour l'année prochaine : une permanence aura lieu le **28 août de 13H à 19H**. Le dossier d'inscription sera donné aux écoles.

- Partenariat avec le Criquelire à renouveler (2 fois par mois)



INSCRIPTIONS A LA CRECHE LA NOUNOURSERIE

Les inscriptions pour la rentrée de septembre ou dès les congés d'été se font actuellement. Contacter la directrice, au 03 84 69 53 98 ou par mail : lanounourserie.moissey@orange.fr



La Fête de la Musique

se tiendra le Samedi 22 juin à partir de 16H, avec déambulation musicale dans le village puis concerts dans le jardin de la mairie.

Des groupes de chanson française, musique festive, des Balkans et le bal folk sont au programme.

Le comité des Fêtes assurera la buvette et une petite restauration (sandwichs et glaces).